

Initiatives ministérielles

l'assemblée parlementaire qui est une des institutions proposées dans le projet d'association économique, je le rassure à ce sujet, sera une assemblée de gens élus.

Ce seront des gens élus par le Parlement du Québec et par le Parlement du Canada ou l'ensemble des Parlements du Canada, selon la forme de représentation que ces gens voudront se donner. Il ne s'agira pas de personnes nommées de façon aléatoire. Cette assemblée parlementaire commune sera formée par une partie de gens élus au Québec et d'une partie des gens élus au Canada.

Cette décision d'offre d'association économique sera prise après que les Québécois auront dit oui à un référendum leur permettant de contrôler leur développement, c'est-à-dire faire toutes les lois, recueillir tous les impôts et de signer des traités, dont un pourra être le traité d'association économique avec le Canada. Il est très intéressant de pouvoir échanger sur cette offre. Je propose au député de Calgary-Ouest de le faire dans l'avenir.

Le choix que les Québécois devront faire, c'est de passer d'un système où ils contrôlent une partie minime des pouvoirs dans un Parlement fédéral à un système où ils auront le contrôle sur 100 p. 100 des pouvoirs au Parlement de Québec, qui est celui qui a toujours été le coeur, le berceau de la nation québécoise, de la nation canadienne-française pendant les années antérieures. De ce fait, ce parlement aura la crédibilité, la force pour négocier, avec l'ensemble du Canada, une entente mutuellement avantageuse qui nous permettra de sortir du bourbier constitutionnel dans lequel on se retrouve.

J'aimerais que le député nous dise s'il est prêt à inciter les membres de son parti à accepter le résultat du référendum si, comme je le crois, celui-ci donne au Québec sa pleine souveraineté, ce qui lui permettra d'assurer pleinement son développement dans l'avenir.

M. Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je m'intéresse beaucoup aux propos du député. Je suis un peu confus. Je pense que la population québécoise sera aussi confuse pendant la campagne référendaire.

Dans sa réponse au député de Bellechasse, le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup a parlé de la nécessité d'avoir un député à Québec, un niveau de gouvernement afin, comme les bloquistes disent toujours, d'éliminer les chevauchements, les dédoublements, etc.

• (2255)

Maintenant, dans l'entente signée par les trois chefs souverainistes, on voit une proposition pour un autre Parlement entre un Québec indépendant et le reste du Canada, et pas seulement un Parlement, mais aussi un conseil de ministres et on connaît assez ce qui se passe quand on propose des conseils de ministre. On aura des fonctionnaires, des bureaux pour faire le travail, etc. On propose également un tribunal pour régler certains problèmes des deux nations.

En effet, on propose un nouveau palier de gouvernement avec l'indépendance. À mon avis, c'est tout à fait le contraire de l'engagement des péquistes d'éliminer un niveau de gouvernement, et on doit considérer que ce gouvernement péquiste promet

déjà d'employer tous les fonctionnaires fédéraux ici à Hull. Je ne peux pas comprendre cette position. Ce sera bien intéressant de voir comment ils vont expliquer à la population québécoise la création d'un autre niveau de gouvernement après l'indépendance.

Mais, en ce qui concerne la question que le député m'a posée, il m'a demandé si j'accepterais le résultat d'un référendum. Évidemment, on ne peut pas reconnaître le pouvoir du Québec de déterminer l'avenir de toutes les provinces, mais le résultat du référendum est clair. C'est une expression de la volonté de la population. Si le résultat est affirmatif, c'est une expression par la majorité pour la séparation pure et dure, et si le résultat est négatif, c'est un désir de rester au Canada. Ce que je me demande, c'est si les bloquistes, cette fois, vont accepter le résultat s'il est négatif.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, j'ai trente secondes, alors je lui dirai tout simplement que, sur la question des fonctionnaires, nous avons 18 p. 100 des fonctionnaires et 24 p. 100 de la population, et lorsque nous allons intégrer les fonctionnaires fédéraux dans la fonction publique du Québec, il y aura une économie d'échelle significative pour nous autres et nous serons gagnants.

Pour la question d'accepter le résultat, je lui retournerais sa question. Est-ce que vous croyez que des gens qui sont un peuple, qui sont en démarche depuis 250-300 ans pour avoir le plein contrôle sur soi vont s'arrêter? La démarche ne s'arrêtera que la journée où le Québec sera pleinement souverain et c'est là la réponse des souverainistes du Québec.

M. Harper: Monsieur le Président, comme j'ai dit à plusieurs reprises avant, je ne suis pas Québécois, mais ma compréhension de l'histoire du Québec est la suivante: les Québécois désirent être une société dans une plus grande société canadienne. Ils veulent garder leur identité canadienne et québécoise et c'est seulement possible dans un État fédéral.

Le vice-président: Avant de céder la parole au député de Chicoutimi, je devrais peut-être attirer l'attention de mes collègues à l'article 18 du Règlement, qui dit en partie:

Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres.

[Traduction]

Je porte cet article à l'attention de tous les députés et pas uniquement à l'attention de celui qui s'appête à parler. Je rappelle aux députés que les règles nous interdisent d'utiliser des expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux chambres ou pour l'un de leurs membres.

• (2300)

[Français]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord féliciter le député de Calgary-Ouest de s'être rendu compte qu'après avoir siégé 18 mois ici dans cette Chambre, il vient de s'apercevoir et de comprendre que les députés du Bloc québécois sont d'abord et avant tout des souverainistes. À ce moment-là, bien sûr, ce que nous défendons, c'est qu'il n'y ait plus de députés du Québec ici en Chambre à un moment donné.